

**ANNEXES DELIBERATION N°2023-047 « CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE GESTION, RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UNE ECLUSE
DOUBLE ROUTE DE CROSSAC (RD16) »**

Plan de situation



Plan d'aménagement

PLAN DE COMPOSITION Article R 441-4 2° du Code de l'Urbanisme

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de PONTCHÂTEAU - Lotissement "Clos du Hainguet"

Lieu-dit "La Porcherie" - Section YX - Parcelles n° 126, 127, 233, 235 et 288

EDITION PROVISOIRE - MAJ le 21-03-2023

LEGENDE

- Périmètre de lotissement
- Lot à bâtir
- Voie (bicouche)
- Stationnement voiture
- Aire de présentation des containers OM
- Cheminement piéton
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement imposé, nez d'axe sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle. Positionnement libre, nez d'axe sur le Domaine Public. 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Arbre existant
- Arbre à abattre
- Arbre à planter
- Haie à abattre
- Clôture, mur à supprimer
- Application graphique d'un zonage de P.U.
- Recul sur voie : 5 m min.
- Sortie véhicule interdite
- Côte altimétrique du terrain naturel
- Côte voirie royale



SAUVENAY
Zac de la Gare
4010 SAUVENAY
Tél : 02 41 05 91 13
sauvenay
@experts-barberycattaneo-gautier

N.B. : - Plan dressé suivant les limites apparentes de possession.
- Les cotés et les superficies seront définies après bornage et établissement du document d'arpentage.
- Si, pour les raisons des constructions des arbres existants situés dans les lots devaient être supprimés par les acquéreurs, il conviendrait de ces derniers de faire des plantations en compensation sur leur propriété privée et de l'indiquer dans leur permis de construire.

Client :
SARL ACTIMMO
N. Steve DENIS
21, Chaînin de Kasallo
44350 GUERANDE

Echelle : 1/ 500+ - (Format d'impression : A4)
Fichier : 2023-03-21-04 - Dressée le : 03/03/2023

La reproduction et l'utilisation du présent document sont interdites sans autorisation écrite du Cabinet

Pièce
PA4

